AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE
DEMANDE N^{O} 2026-19

À la séance ordinaire qui sera tenue le 12 mai 2026, à 19 h 30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N^{O} 2026-19 :
15, 146e AVENUE (LOTS 2 421 897 ET 2 067 988)

La demande vise à permettre la construction, sur un terrain d'une superficie de 1300,60 mètres carrés, un garage isolé de 60 mètres carrés en plus d'un garage incorporé, contrairement à ce que prescrit la règlementation, celle-ci permettant un garage isolé d'un maximum de 40 mètres carrés à condition de posséder une superficie de terrain d'au moins 2 500 mètres carrés.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 mai 2026.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AVRIL 2026.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière